

S.P.A.D. SELF- DÉFENSE

ATTESTATION

d'adhésion et de cotisation annuelle

Je soussigné François-Xavier COUSTAUD, Président de l'association S.P.A.D. SELF-DÉFENSE, atteste par la présente que

est inscrit(e) comme élève à notre école de Self-Défense pour la saison sportive 2022/2023

Le montant réglé pour la cotisation annuelle est de

Fait à La Rochelle, le

Remis à l'intéressé(e), ou à son civilement responsable, pour valoir ce que de droit.

Le Président